

RAPPORT MORAL 2015

CA/AG du Jeudi 16 juin 2016

Le souvenir que l'on gardera toutes et tous de l'année 2015 sera d'abord celui d'une année vraiment terrible...

J'avais déjà eu l'occasion de le dire au moment de la cérémonie des vœux et je viens d'en reparler dans le court diaporama que vous venez de voir. Je me contenterai donc de ne citer que ces quatre vers tirés d'un recueil de poèmes de Victor HUGO intitulé "Année terrible" :

*« J'entreprends de conter l'année épouvantable,
Et voilà que j'hésite, accoudé sur ma table.
Faut-il aller plus loin ? Dois-je continuer ?
France ! ô deuil ! Voir un astre aux cieux diminuer !... »*

A l'évocation des pages noires de cette année-là, en janvier dernier, j'avais conclu par ces mots :

- La France est un pays laïc.
- L'UDSM est une Association laïque.
- La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une.

Mais 2015 ne se résume pas à ces tragédies... Alors, je vais essayer d'en retracer les grandes lignes pour ce qui concerne maintenant la vie de l'UDSM.

En fait, hormis ces drames qui nous ont frappés, et d'une manière presque paradoxale, 2015 aura été une année plutôt paisible pour l'UDSM, sans réel fait saillant donc. C'est l'histoire d'une association qui fait son job et le fait même plutôt bien, voire même très bien, puisque l'UDSM termine l'année avec un budget en équilibre (et même un léger excédent de 175.000 €), en dépit du fait que dans le cadre du pacte de solidarité, les budgets du sanitaire aient été revus à la baisse. Une année donc plutôt sympa, de ce point de vue en tout cas !

Merci en tout cas à Monsieur Jean-Pierre FAYE et aux professionnels du Siège pour la rigueur et l'efficacité de leur gestion.

Cela étant, 2015 a été l'année au cours de laquelle Madame Farida CHAKRI, entrée chez nous en 1997, a définitivement quitté l'UDSM, à la fin du mois de septembre, en même temps qu'elle quittait le secteur médico-social.

Je tenais à la remercier pour le travail effectué au cours de ces presque 20 années, même si j'ai trouvé personnellement qu'elle nous avait quittés d'une manière un peu cavalière.

Deux mots quand même maintenant sur le feuilleton HAS, qui a débuté en mars 2014. Il n'est toujours pas terminé et vous avez hâte je suis sûr d'en connaître la suite. C'est un feuilleton de Qualité nécessairement, un peu comme "Les mystères de Paris" d'Eugène SUE, mais infiniment moins palpitant cependant, bien qu'avec presque autant de rebondissements.

2015 aura donc été à la hauteur de l'année précédente dans le style : *Je t'aime moi non plus.*

Je vous rappelle la petite phrase assassine qui nous avait été adressée dans le tout premier courrier de cette vénérable assemblée : « *Le mode de management partagé des structures infanto-juvéniles de l'UDSM n'est pas compatible avec la V2014* ». Phrase assassine que j'ai déjà eu l'occasion de commenter devant vous en rappelant l'aphorisme de Berthold BRECHT « *J'apprends que le gouvernement estime que le peuple a trahi la confiance du régime... ne serait-il pas plus simple pour le gouvernement de dissoudre le peuple et d'en élire un autre ?* ». Nous ne l'avions pas très bien pris à l'époque et l'avions donc fait savoir.

Quelques rendez-vous téléphoniques plus tard et après plusieurs échanges de courrier, nous avons finalement reçu le 19 juin, une lettre du chef des responsables de la HAS avec lesquels nous négocions donc depuis bientôt 2 ans. Cet homme de l'ombre nous écrivait cette fois que le mode de management partagé des structures infanto-juvéniles de l'UDSM était compatible avec la V2014, "*à titre dérogatoire*", mais uniquement pour le pôle 94i02/CCASA. Le contraire eut été fort ennuyeux car d'une part le travail avait déjà été fait en parfaite intelligence avec le staff Qualité des hôpitaux de Saint-Maurice et d'autre part la visite de Certification n'avait lieu que 6 mois plus tard, au début du premier trimestre 2016 !

Par contre, aucune dérogation pour le secteur 94i01. De toute façon, là, il était bien trop tard. Pour faire court je conclurai ce chapitre (car le feuilleton va continuer bien sûr ! Je ne sais pas encore tout à fait comment, mais il va continuer !... Avec la HAS quand c'est fini, ça recommence, c'est d'ailleurs le principe même de la démarche Qualité !), je conclurai donc ce chapitre provisoirement en vous disant que j'ai repris ma plus belle plume, en utilisant tous les arguments fourbis par Madame Melissa ARNAUD, notre responsable Qualité maison et il semble que cette fois le message soit passé. La HAS a en effet revu sa copie, revenant à une position un tout petit peu plus réaliste et elle nous a même octroyé dans son courrier du 2 novembre 2015, un délai supplémentaire, la visite étant finalement reportée en avril 2017.

J'en profite pour remercier ici l'équipe du secteur 94i01 et celle du Foyer CATELAND, car c'est un très gros travail qu'ils sont en train d'effectuer. Néanmoins, avec une qualitiennne de choc comme Mélissa pour mentor, ça devrait pouvoir le faire !

Concernant toujours le Secteur 94i01, je tiens à signaler que nous avons fini par inaugurer le CMP de Villiers, non sans mal, le 22 octobre dernier, date proposée en dernier ressort par Monsieur Jacques-Alain BENISTI, qui a eu un empêchement de dernière minute et n'était donc finalement pas présent. Tout ça pour ça, me direz-vous !... Mais je n'oublie pas que le Maire de Villiers nous a offert le terrain sur lequel nous avons construit ce CMP.

J'en profite pour signaler que nous allons bientôt devoir organiser l'inauguration du nouveau CMP de Nogent, dont nous avons signé l'acte définitif de vente le 23 décembre 2015 avec Monsieur Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent. L'équipe de Madame le Docteur Catherine DELMAS devrait en effet pouvoir prendre possession de ses nouveaux locaux au plus tard au printemps 2017, et en profitera pour rapatrier en même temps l'équipe du CMP du Perreux.

S'agissant du Pôle 94i02/CCASA maintenant, j'ai déjà eu l'occasion de dire mais je le répète bien volontiers. Nous nous félicitons de la manière dont Monsieur le Docteur Ignacio GARCIA-ORAD, et son Cadre coordonnateur de pôle Monsieur Xavier CHAILLOUX, se sont appropriés le dispositif original que constitue le partenariat entre les Hôpitaux de Saint-Maurice et l'UDSM. Nous nous rencontrons d'ailleurs très régulièrement depuis leurs prises de fonction. En plus d'être efficaces, ils sont fort sympathiques.

Je vais essayer d'être plus concis maintenant concernant nos établissements médico-sociaux, dont nous avons déjà longuement parlé lors de la restitution des rapports d'activité 2015, le 2 juin dernier.

J'en profite pour rappeler que nous avons inauguré cet exercice le 3 juin 2015, avec en retour des critiques assez positives. Cette réunion est en effet l'occasion pour nous tous, de faire mieux connaissance avec la réalité de terrain vécue par les différentes équipes de l'UDSM et ça n'est pas rien ! Je regrette donc que très peu d'administrateurs aient répondu à notre invitation et se soient déplacés ce jour-là.

Avec la cérémonie des vœux et l'AG/CA du mois de juin, cela ne fait que 3 rencontres institutionnellement importantes par an. Pour une Association qui gère 20 établissements et 310 salariés, on ne peut pas dire que l'on fasse courir aux administrateurs le moindre risque de Burn Out. Avec un Directeur général comme Jean-Pierre FAYE, il n'y a certes aucun souci à se faire. Avec lui c'est du nanan ! Mais je commence à m'inquiéter un petit peu pour l'avenir. Les Administrateurs ont en effet un rôle important à jouer.

Concernant l'EMP, en dehors du fait que pour la deuxième année consécutive cet établissement a réussi à réduire son déficit de manière substantielle en 2015, ce dont nous nous félicitons, il faut parler de l'opération immobilière dite "Opération Boutrais" qui est une opération importante visant à reconstruire une annexe de l'EMP, qui nous permettra, entre autre, de rapatrier à terme le SESSAD, actuellement situé Boulevard de Strasbourg à Nogent.

Une demande de garantie d'emprunt auprès de la municipalité de Fontenay-sous-Bois ainsi que le dépôt de l'autorisation administrative de contracter un emprunt étaient encore en cours en 2015. J'anticipe donc, mais nous avons obtenu ces deux accords, ainsi qu'une subvention du Conseil Régional de 800.000 €, c'est-à-dire la somme que nous avons demandée.

Les travaux devraient débuter maintenant dans un mois, pour une ouverture de la nouvelle structure prévue aux alentours de la rentrée 2018.

S'agissant de l'EMPro, le challenge reste toujours aussi difficile, face à des taux d'occupation irréalistes de plus de 90 %, avec pour conséquence quasi inéluctable un déficit de journées qu'on ne saurait leur reprocher. D'autant que l'EMPro accueille de plus en plus de jeunes présentant des troubles psychiques importants.

En 2015 toujours, la compagnie Heliosséléne et Guillaume CAUBEL ont présenté un nouveau spectacle avec les jeunes de l'EMPro. Il s'agissait cette fois d'un travail sur Roméo et Juliette de William SHAKESPEARE. Eros et Thanatos conviés pour l'histoire d'amour fulgurante de deux adolescents !... Ce fut un spectacle aussi troublant que réussi.

Malgré un contexte économique toujours aussi difficile, l'ESAT caracole et continue d'avoir un budget social et un budget commercial positifs. Il s'agit d'un équilibre certes fragile, mais rare dans ce secteur, obtenu grâce au talent des professionnels mais aussi à celui des travailleurs. Madame Martine BERLO m'en voudrait de ne pas le souligner et elle aurait tout à fait raison.

En 2015 encore, le CMPP de L'Haÿ-les-Roses a enfin commencé à voir le bout du tunnel en matière de locaux. Sur les conseils du Maire de L'Haÿ-les-Roses, nous avons été orientés vers un promoteur immobilier HOME CONCEPT qui mettait en vente des locaux neufs dont une surface commerciale située

en rez-de-chaussée, correspondant a priori à nos attentes. J'anticipe encore mais après que Monsieur Bruno MENOUE ait travaillé sur les plans d'aménagement de l'espace intérieur, nous avons signé le 29 avril dernier une promesse de vente et les nouveaux locaux du CMPP devraient permettre d'accueillir les enfants dans des conditions enfin décentes à la fin de l'été 2018.

Rien de particulier à signaler concernant le SAMSAH en dehors du fait que nous ne sommes toujours pas parvenus à recruter de médecin. Quant à l'équipe du Foyer CATELAND, elle a été partiellement renouvelée et a retrouvé un fonctionnement plus paisible grâce à Madame le Docteur Samia DERRIDJ et à Madame Gaëlle RIOU-PRADEL. Cette dernière a quitté ses fonctions le 31 décembre à minuit, pour rejoindre le Siège à la Direction des affaires économiques, remplacée au poste de directeur du Foyer, par Monsieur Xavier LEBON.

Quant à nos deux CSAPA, ils bénéficient tous deux d'une reconnaissance qui ne se dément pas, aussi bien de la part de leurs partenaires que de celle des usagers/patients. Ils ont encore participé ensemble en 2015 à une des tables rondes dans le cadre de nos 7^{èmes} journées organisées sur le thème "*Maillon faible ou chaînon manquant, l'articulation du sanitaire et du médico-social*".

J'en profite pour signaler qu'en dépit des événements tragiques survenus 13 jours plus tôt, nous avons eu 158 participants inscrits. Les actes de cette journée seront édités et disponibles lors de notre Journée d'octobre prochain (la 8^{ème} du nom), à la Salle Robert LOUIS cette fois.

Enfin, en 2015 toujours, le terrain sur lequel doit être implantée la Résidence Accueil de Vincennes a été libéré de toute construction, à la fin de l'été. Au mois de mars, nous avons signé une convention avec Valophis, maître d'ouvrage de cette résidence, en tant que futurs gestionnaires de cette structure. Nous avons ensuite rencontré l'équipe de direction de l'Institut du Val Mandé en avril, car c'est leur Samsah que les tutelles ont choisi pour suivre les résidents qui nécessiteront un accompagnement. Une convention avec eux a été signée depuis. Et nous avons enfin rencontré la Directrice du CHM, la Présidente de CME et le Médecin chef du secteur de Vincennes. Là encore une convention, validée par la DRIHL,¹ est sur le point d'être signée avec cet établissement.

Enfin un premier comité de pilotage réunissant des représentants de Valophis, de la DRIHL, de l'UNAFAM, de la Mairie de Vincennes et de l'UDSM s'est réuni le 20 novembre 2015.

Rappelons que cette Résidence accueillera au total, dans des studios autonomes et de manière pérenne, 30 personnes ayant présenté des problèmes psychiatriques et dont l'état est stabilisé.

Je pense ne rien avoir oublié d'important en dehors d'une conclusion en forme de coup de gueule cette fois, si je puis me permettre. Un ras-le-bol que j'appellerai pour la circonstance et d'une manière politiquement correct, rapport moral oblige ! : "Un très vif agacement".

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens tout de suite à préciser que je reste extrêmement vigilant quant au fait que des salariés soient démocratiquement élus aux différentes instances représentatives prévues par les textes, tout particulièrement donc au sein de notre belle association.

Pour tout vous dire, je suis moi-même tombé dedans tout petit et j'ai donc passé une bonne partie de ma vie professionnelle avec des mandats électifs divers.

¹ Direction Régionale de l'Insertion pour l'Habitat et le Logement

Cela étant précisé, j'ai cependant l'impression ces derniers temps que le militantisme n'est plus tout à fait ce qu'il était !... A moins que j'aie la mémoire qui flanche, ce qui à mon âge pourrait bien finir par m'arriver, mais je ne pense pas que ce soit encore le cas !

Toujours est-il que j'ai la très nette impression que certains salariés élus, ou sur le point de l'être, confondent purement et simplement leur intérêt particulier avec l'intérêt général, sans d'ailleurs courir le risque de se le voir reproché, puisqu'étant démocratiquement élus, ou en voie de l'être, ils sont comme on dit "salariés protégés".

Je ne prendrai qu'un seul exemple : L'UDSM s'est vue tout récemment contrainte de payer une expertise de plus de 40.000 €, ² concernant une structure employant une vingtaine de personnes. Le principe de cette expertise, à mon sens totalement injustifiée, ayant été voté à l'unanimité par les 2 personnes élues au CHSCT.

Je rappelle simplement que l'UDSM avait exactement 306 salariés au 31 décembre 2015.

Je dirai donc avec un certain désappointement et pour conclure, telle la Vénus de Milo (qui est à la Grèce antique ce que la moutarde est à Dijon) : « *Les bras m'en tombent !* »

Merci à toutes et à tous.

Docteur Bernard MARTIN
Psychiatre honoraire
Président de l'UDSM

² Soit environ l'équivalent du salaire brut annuel d'un(e) psychologue clinicien(nne) ayant 15 ans d'ancienneté (Convention de 66).